



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 28 mars 2008
14 heures

GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS

00-01 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

Nous ne voterons pas ce périmètre de délégation.

L'exemple du bassin de rétention ou bien des locations ou affectations de logement, la fixation des rémunérations des avocats et avoués, ainsi que le droit de préemption, doivent être des décisions du Conseil municipal.